



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 8 du 23 février 2023

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du nucléaire
liste (NOR : CTNR2302613K)

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) : modification
arrêté du 18-1-2023 (NOR : ESRS2303334A)

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) : modification
arrêté du 18-1-2023 (NOR : ESRS2303410A)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine
arrêté du 30-1-2023 (NOR : ESRS2303463A)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national d'histoire de l'art
arrêté du 25-1-2023 (NOR : ESRS2302797A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale
arrêté du 30-1-2023 (NOR : MENA2303454A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques
arrêté du 30-1-2023 (NOR : MENA2303457A)

Appel à candidature

Recrutement de deux inspecteurs ou inspectrices santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
avis (NOR : MENI2303508V)

Conseils, comités, commissions

Remplacement d'une membre élue du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique
avis (NOR : ESRR2303512V)

Vacance de fonction

Directeur ou directrice de l'École polytechnique de l'université de Tours
avis (NOR : ESRS2302998V)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du nucléaire

NOR : CTNR2302613K
liste
Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

allumage par choc

Domaine : Nucléaire/Fusion.

Définition : Allumage par point chaud effectué au moyen de deux impulsions laser successives, la première amorçant la compression de la cible de fusion inertielle, la seconde, plus puissante et plus brève, créant une onde de choc forte et uniforme qui allume le plasma.

Note : La première impulsion a une durée de l'ordre de la nanoseconde, la seconde impulsion, de l'ordre de la centaine de picosecondes.

Voir aussi : allumage par point chaud, allumage rapide, attaque directe, attaque indirecte, fusion par confinement inertiel.

Équivalent étranger : shock ignition.

allumage rapide

Domaine : Nucléaire/Fusion.

Définition : Allumage par point chaud effectué au moyen de deux impulsions laser successives, la première comprimant la cible de fusion inertielle, la seconde, plus puissante et très brève, étant convertie au niveau de la cible en un faisceau d'électrons qui se propagent vers le centre de celle-ci et allument le plasma.

Note : La première impulsion a une durée de l'ordre de la nanoseconde, la seconde impulsion, de l'ordre de la picoseconde.

Voir aussi : allumage par choc, allumage par point chaud, attaque directe, attaque indirecte, cible de fusion inertielle, vecteur d'énergie pour fusion inertielle.

Équivalent étranger : fast ignition.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 30 septembre 2017.

araignée, n.f.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Pièce qui, dans un réacteur à eau sous pression, maintient solidairement des crayons de même type ne renfermant pas de combustible nucléaire.

Note : Les crayons maintenus par une araignée peuvent constituer une grappe-bouchon, une grappe de commande ou une grappe-poison.

Voir aussi : grappé, grappe-bouchon, grappe de commande, grappe-poison, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : spider.

araignée de maintenance

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Outil robotisé, mû par des bras articulés, destiné à contrôler ou à réparer de l'intérieur les tubes des générateurs de vapeur du circuit de refroidissement primaire d'un réacteur de puissance.

Voir aussi : circuit de refroidissement primaire, réacteur de puissance.

Équivalent étranger : finger walker, maintenance spider.

bouchage, n.m.

Domaine : Nucléaire/Fission-Combustible.

Synonyme : bouchonnage, n.m. (langage professionnel).

Définition : Mise en place du bouchon de fermeture d'un crayon renfermant des pastilles de combustible.

Note : Après le bouchage du crayon, l'étanchéité est obtenue en soudant le bouchon sur la gaine.

Voir aussi : combustible nucléaire, crayon, gainage, gaine de combustible, pastille de combustible.

Équivalent étranger : rod plugging.

ceinture de criticité

Domaine : Nucléaire.

Définition : Ceinture qui renferme des dosimètres passifs répartis régulièrement de façon à déterminer, en cas d'accident de criticité, l'orientation de la personne dans le flux de rayonnements et à évaluer les doses absorbées par différentes parties du corps.

Voir aussi : accident de criticité, criticité, dosimètre, dosimètre passif.

Équivalent étranger : criticality belt.

chaîne de désintégration

Domaine : Nucléaire.

Définition : Succession de désintégrations radioactives qui transforme un isotope radioactif d'un élément chimique en un isotope stable d'un autre élément chimique.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « chaîne radioactive ».

Voir aussi : décroissance radioactive, désintégration radioactive.

Équivalent étranger : decay chain.

déprimogène, n.m.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Composant disposé dans le pied d'un assemblage combustible d'un réacteur à neutrons rapides refroidi par un métal liquide, et constitué de plaques perforées ou de grilles empilées, qui réduit la pression au pied de cet assemblage.

Note :

1. Les déprimogènes permettent de répartir le débit du caloporteur entre les différents assemblages et d'obtenir ainsi des températures maximales de gaine aussi homogènes que possible dans le cœur en fonctionnement normal.

2. Le débit désiré du caloporteur dans chaque assemblage est obtenu en ajustant le nombre et le type de plaques ou de grilles.

Voir aussi : assemblage combustible, caloporteur, cœur, gaine de combustible, réacteur à neutrons rapides.

Équivalent étranger : pressure drop device.

dimensionnement, n.m.

Domaine : Nucléaire.

Définition : Détermination, lors de la conception d'une installation, des caractéristiques fonctionnelles et physiques de ses composants, de ses systèmes et de ses structures de façon qu'elles satisfassent à des critères préétablis et aux exigences réglementaires.

Note : L'épaisseur d'une paroi et le débit d'une pompe sont des exemples de caractéristiques.

Voir aussi : condition de fonctionnement, robustesse.

Équivalent étranger : sizing.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

domaine de conception additionnel

Abréviation : DCA.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Synonyme : domaine d'extension de la conception (DEC) (langage professionnel).

Définition : Ensemble, défini par convention, de situations prises en compte pour la conception d'une installation nucléaire, qui recouvre les conditions de fonctionnement résultant de défaillances multiples, ainsi que les situations résultant d'agressions externes de grande sévérité et d'accidents graves.

Note :

1. Les études du domaine de conception additionnel utilisent des méthodes moins conservatives que celles du domaine de conception de référence.

2. Les situations prises en compte pour la conception d'un réacteur sont celles du domaine de conception de référence et celles du domaine de conception additionnel.

3. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « domaine de conception étendu », qui est déconseillé en ce sens.

Voir aussi : accident grave, agression externe, condition de fonctionnement, conservatif, dimensionnement, domaine de conception de référence, fonction de sûreté.

Équivalent étranger : design extension conditions (DEC).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « extension du dimensionnement » au Journal officiel du 21 décembre 2013.

domaine de conception de référence

Abréviation : DCR.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Ensemble, défini par convention, de situations prises en compte pour la conception d'une installation nucléaire, qui recouvre les conditions de fonctionnement normal, les conditions de fonctionnement résultant d'une seule défaillance ainsi que les situations résultant d'agressions externes ou internes.

Note :

1. Dans le domaine de conception de référence, les situations sont étudiées avec des méthodes conservatives pouvant inclure la prise en compte de l'aggravant unique.

2. Les situations prises en compte pour la conception d'une installation sont celles du domaine de conception de référence et celles du domaine de conception additionnel.

Voir aussi : aggravant unique, agression externe, agression interne, condition de fonctionnement, conservatif, dimensionnement, domaine de conception additionnel, fonction de sûreté.

Équivalent étranger : design basis conditions (DBC).

dosimètre, n.m.

Domaine : Nucléaire.

Définition : Instrument qui permet d'évaluer ou de mesurer la dose relative à un ou à des rayonnements ionisants, reçue lors de l'exposition d'une personne ou d'un équipement.

Voir aussi : dose, dosimètre actif, dosimètre passif.

Équivalent étranger : dosimeter, dosimeter.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 18 juin 2004.

dosimètre actif

Domaine : Nucléaire.

Synonyme : dosimètre opérationnel (langage professionnel).

Définition : Dosimètre qui permet de connaître en temps réel le débit de dose et la dose reçue.

Note : Un dosimètre actif est généralement muni d'une alarme pour avertir la personne qui le porte en cas de franchissement de seuils préalablement définis.

Voir aussi : débit de dose, dose, dosimètre, dosimètre passif.

Équivalent étranger : active dosimeter, active dosimeter.

dosimètre passif

Domaine : Nucléaire.

Définition : Dosimètre dont la lecture ne peut être faite qu'en différé, après l'exposition.

Note : Le dosimètre passif nécessite la mise en œuvre d'équipements de lecture pour connaître la dose reçue.

Voir aussi : dose, dosimètre, dosimètre actif.

Équivalent étranger : passive dosimeter, passive dosimeter.

écran de protection radiologique

Forme abrégée : protection radiologique.

Domaine : Nucléaire.

Synonyme : bouclier radiologique.

Définition : Dispositif matériel utilisé pour réduire l'exposition externe des personnes et des matériels aux rayonnements ionisants.

Note : L'emploi du terme « protection biologique » est déconseillé dans cette acception.

Voir aussi : radioprotection.

Équivalent étranger : radiation shield.

Attention : Cette publication annule et remplace celle des termes « bouclier biologique » au Journal officiel du 22 septembre 2000 et « écran de protection radiologique » au Journal officiel du 2 septembre 2020.

granulé de combustible nucléaire

Forme abrégée : granulé, n.m.

Domaine : Nucléaire/Combustible.

Définition : Granulé constitué de poudre compactée d'oxyde d'uranium, d'un porogène et d'un lubrifiant qui, après sphéroïdisation, alimente la presse de pastillage.

Voir aussi : pastillage, pastille de combustible.

Équivalent étranger : -

grappe-bouchon, n.f.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Ensemble fixe de crayons métalliques maintenus par une araignée, qui, placé dans les tubes-guides d'un assemblage combustible d'un réacteur à eau sous pression, permet de limiter le débit d'eau dans cet assemblage.

Voir aussi : araignée, assemblage combustible, crayon, grappe de commande, grappe-poison, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : thimble plug assembly.

grappe de commande

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Ensemble mobile de crayons absorbants maintenus par une araignée, qui est utilisé dans un réacteur à eau sous pression et qui, inséré à une profondeur variable dans les tubes-guides d'un assemblage combustible, permet d'ajuster le flux neutronique local et de régler la puissance dans le cœur.

Note : L'introduction des grappes de commande à une profondeur adéquate conduit à l'arrêt permanent de la réaction en chaîne.

Voir aussi : araignée, assemblage combustible, barre de commande, conduite d'un réacteur, crayon, grappe-bouchon, grappe-poison, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : control rod assembly, control rod cluster, rod cluster control assembly.

grappe-poison, n.f.

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Ensemble fixe de crayons absorbants maintenus par une araignée, qui, placé dans les tubes-guides d'un assemblage combustible d'un réacteur à eau sous pression, permet de limiter le flux neutronique dans le voisinage de cet assemblage.

Voir aussi : araignée, assemblage combustible, crayon, grappe-bouchon, grappe de commande, poison neutronique, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : burnable poison rod assembly.

igniteur d'hydrogène

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Appareil qui, afin de prévenir les risques d'explosion, réduit la concentration du dihydrogène présent dans l'atmosphère d'un volume d'air confiné en déclenchant, à la demande, la combustion de ce gaz au moyen d'étincelles.

Voir aussi : recombineur d'hydrogène.

Équivalent étranger : hydrogen igniter.

lissage par dispersion spectrale

Abréviation : LDS.

Domaine : Nucléaire/Fusion.

Définition : Lissage optique qui consiste à élargir le spectre du rayonnement laser, puis à focaliser chaque composante de ce spectre sur un point différent de la surface du microballon de fusion inertielle ou sur l'entrée de la cavité radiative d'attaque indirecte.

Note : Le lissage par dispersion spectrale peut être complémentaire du lissage par double polarisation.

Voir aussi : attaque directe, attaque indirecte, cavité radiative d'attaque indirecte, fusion par confinement inertiel, lissage optique, lissage par double polarisation, microballon de fusion inertielle.

Équivalent étranger : smoothing by spectral dispersion (SSD).

lissage par double polarisation

Abréviation : LDP.

Domaine : Nucléaire/Fusion.

Définition : Lissage optique qui consiste à transformer un faisceau laser présentant une polarisation unique en un faisceau présentant deux polarisations orthogonales.

Note : Le lissage par double polarisation peut être complémentaire du lissage par dispersion spectrale.

Voir aussi : attaque directe, attaque indirecte, fusion par confinement inertiel, lissage optique, lissage par dispersion spectrale.

Équivalent étranger : polarization smoothing (PS).

recombineur d'hydrogène

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Appareil autonome qui, afin de prévenir les risques d'explosion, réduit la concentration du dihydrogène présent dans l'atmosphère d'un volume d'air confiné en oxydant ce gaz au moyen d'un catalyseur.

Voir aussi : enceinte de confinement, igniteur d'hydrogène.

Équivalent étranger : hydrogen recombineur.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 23 avril 2016.

stockage direct du combustible usé

Domaine : Nucléaire/Combustible-Déchets.

Définition : Stockage, après refroidissement et conditionnement, du combustible usé dans une installation conçue pour assurer durablement son confinement.

Note : Le stockage direct du combustible usé est nécessaire en l'absence de recyclage des combustibles usés.

Voir aussi : colis de stockage de déchets radioactifs, combustible usé, déchet radioactif, retraitement,

stockage de déchets radioactifs.

Équivalent étranger : direct disposal of spent fuel, open fuel cycle.

système d'aspersion dans l'enceinte

Domaine : Nucléaire/Fission.

Définition : Système qui projette de l'eau en pluie dans l'enceinte de confinement d'un réacteur à eau sous pression de manière à condenser la vapeur d'eau relâchée à la suite d'un accident et à réduire ainsi la pression dans l'enceinte.

Note :

1. Le système d'aspersion dans l'enceinte contribue également à réduire la concentration en aérosols dans l'enceinte.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « aspersion enceinte », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi : enceinte de confinement, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : containment spray system.

système de confinement

Domaine : Nucléaire.

Définition : Système constitué d'une ou de plusieurs barrières successives de confinement statique des matières radioactives, complétées si nécessaire par des dispositifs de confinement dynamique.

Note : Une boîte à gants munie de son dispositif de ventilation est un exemple de système de confinement.

Voir aussi : barrière de confinement, boîte à gants, confinement dynamique, confinement statique, enceinte de confinement.

Équivalent étranger : -

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français (2)
active dosimeter, active dosimeter.	Nucléaire.	dosimètre actif, dosimètre opérationnel (langage professionnel).
burnable poison rod assembly.	Nucléaire/Fission.	grappe-poison , n.f.
containment spray system.	Nucléaire/Fission.	système d'aspersion dans l'enceinte .
control rod assembly, control rod cluster, rod cluster control assembly.	Nucléaire/Fission.	grappe de commande .
criticality belt.	Nucléaire.	ceinture de criticité .
decay chain.	Nucléaire.	chaîne de désintégration .
design basis conditions (DBC).	Nucléaire/Fission.	domaine de conception de référence (DCR) .
design extension conditions (DEC).	Nucléaire/Fission.	domaine de conception additionnel (DCA), domaine d'extension de la conception (DEC) (langage professionnel).
direct disposal of spent fuel, open fuel cycle.	Nucléaire/Combustible-Déchets.	stockage direct du combustible usé .
dosimeter, dosimeter.	Nucléaire.	dosimètre , n.m.
fast ignition.	Nucléaire/Fusion.	allumage rapide .

Terme étranger (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent français (2)
finger walker, maintenance spider.	Nucléaire/Fission.	araignée de maintenance.
hydrogen igniter.	Nucléaire/Fission.	igniteur d'hydrogène.
hydrogen recombineur.	Nucléaire/Fission.	recombineur d'hydrogène.
maintenance spider, finger walker.	Nucléaire/Fission.	araignée de maintenance.
open fuel cycle, direct disposal of spent fuel.	Nucléaire/Combustible-Déchets.	stockage direct du combustible usé.
passive dosimeter, passive dosimeter.	Nucléaire.	dosimètre passif.
polarization smoothing (PS).	Nucléaire/Fusion.	lissage par double polarisation (LDP).
pressure drop device.	Nucléaire/Fission.	déprimogène , n.m.
radiation shield.	Nucléaire.	écran de protection radiologique, protection radiologique, bouclier radiologique.
rod cluster control assembly, control rod assembly, control rod cluster.	Nucléaire/Fission.	grappe de commande.
rod plugging.	Nucléaire/Fission-Combustible.	bouchage , n.m., bouchonnage , n.m. (langage professionnel).
shock ignition.	Nucléaire/Fusion.	allumage par choc.
sizing.	Nucléaire.	dimensionnement , n.m.
smoothing by spectral dispersion (SSD).	Nucléaire/Fusion.	lissage par dispersion spectrale (LDS).
spider.	Nucléaire/Fission.	araignée , n.f.
thimble plug assembly.	Nucléaire/Fission.	grappe-bouchon , n.f.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
allumage par choc.	Nucléaire/Fusion.	shock ignition.
allumage rapide.	Nucléaire/Fusion.	fast ignition.
araignée , n.f.	Nucléaire/Fission.	spider.
araignée de maintenance.	Nucléaire/Fission.	finger walker, maintenance spider.
bouchage , n.m., bouchonnage , n.m. (langage professionnel).	Nucléaire/Fission-Combustible.	rod plugging.

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
--------------------	----------------------	-------------------------

bouclier radiologique, écran de protection radiologique, protection radiologique.	Nucléaire.	radiation shield.
ceinture de criticité.	Nucléaire.	criticality belt.
chaîne de désintégration.	Nucléaire.	decay chain.
déprimogène, n.m.	Nucléaire/Fission.	pressure drop device.
dimensionnement, n.m.	Nucléaire.	sizing.
domaine de conception additionnel (DCA), domaine d'extension de la conception (DEC) (langage professionnel).	Nucléaire/Fission.	design extension conditions (DEC).
domaine de conception de référence (DCR).	Nucléaire/Fission.	design basis conditions (DBC).
domaine d'extension de la conception (DEC) (langage professionnel), domaine de conception additionnel (DCA).	Nucléaire/Fission.	design extension conditions (DEC).
dosimètre, n.m.	Nucléaire.	dosemeter, dosimeter.
dosimètre actif, dosimètre opérationnel (langage professionnel).	Nucléaire.	active dosimeter, active dosimeter.
dosimètre passif.	Nucléaire.	passive dosimeter, passive dosimeter.
écran de protection radiologique, protection radiologique, bouclier radiologique.	Nucléaire.	radiation shield.
granulé de combustible nucléaire, granulé, n.m.	Nucléaire/Combustible.	-
grappe-bouchon, n.f.	Nucléaire/Fission.	thimble plug assembly.
grappe de commande.	Nucléaire/Fission.	control rod assembly, control rod cluster, rod cluster control assembly.
grappe-poison, n.f.	Nucléaire/Fission.	burnable poison rod assembly.
igniteur d'hydrogène.	Nucléaire/Fission.	hydrogen igniter.
lissage par dispersion spectrale (LDS).	Nucléaire/Fusion.	smoothing by spectral dispersion (SSD).
lissage par double polarisation (LDP).	Nucléaire/Fusion.	polarization smoothing (PS).
protection radiologique, écran de protection radiologique, bouclier radiologique.	Nucléaire.	radiation shield.

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
recombineur d'hydrogène.	Nucléaire/Fission.	hydrogen recombine.
stockage direct du combustible usé.	Nucléaire/Combustible-Déchets.	direct disposal of spent fuel, open fuel cycle.
système d'aspersion dans l'enceinte.	Nucléaire/Fission.	containment spray system.
système de confinement.	Nucléaire.	-
<i>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) : modification

NOR : ESRS2303334A

arrêté du 18-1-2023

MESR - DGESIP A1-3 - MEFSIN

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 modifiée ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012, notamment article 54 ; arrêté du 13-2-2019 ; arrêté du 25-10-2021 ; avis de la commission consultative du 28-11-2022

Article 1 - Après l'article 2 de l'arrêté du 25 octobre 2021 susvisé, il est inséré un article 2-3 ainsi rédigé :
« Art. 2-3. - Les dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) prévues à l'article 54 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 susvisé sont également accordées aux candidats qui justifient des diplômes suivants :

- diplôme de l'école Audencia, Programme grande école, parcours audit, dispenses des épreuves n° 2, 3, 5, 6, 7 du DSCG ;
- diplôme de l'école ESC Dijon Bourgogne, Programme grande école grade master, filière audit expertise conseil, dispenses des épreuves n° 2, 3, 5, 6, 7 du DSCG. »

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 janvier 2023

Pour ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,
L'administratrice des finances publiques adjointe,
Alexia Wolff

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) : modification

NOR : ESRS2303410A

arrêté du 18-1-2023

MESR - DGESIP A1-3 - MEFSIN

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 modifiée ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012, notamment article 54 ; arrêté du 13-2-2019 ; arrêté du 22-5-2020 ; avis de la commission consultative du 28-11-2022

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 22 mai 2020 susvisé est complété par les dispositions suivantes :

- BUT GEA parcours gestion comptable fiscale et financière, dispense des épreuves n° 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13 du DCG ;
- BUT GEA parcours contrôle de gestion et pilotage de la performance, dispense des épreuves n° 1, 5, 9, 12 du DCG ;
- BUT GEA parcours gestion entrepreneuriat et management des activités, dispense des épreuves n° 1, 5, 9, 12 du DCG ;
- BUT GEA parcours gestion et pilotage des ressources humaines, dispense des épreuves n° 1, 5, 9, 12 du DCG.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 18 janvier 2023

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,
L'administratrice des finances publiques adjointe,
Alexia Wolff

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine

NOR : ESRS2303463A

arrêté du 30-1-2023

MESR - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 30 janvier 2023, Jean-François Pétin, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de l'université de Lorraine, pour une durée de cinq ans, à compter du 23 février 2023.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national d'histoire de l'art

NOR : ESRS2302797A

arrêté du 25-1-2023

MESR - DGESIP / DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 janvier 2023, sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national d'histoire de l'art, pour une durée de quatre ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Quitterie Cazes, professeure d'histoire de l'art médiéval, université Toulouse Jean-Jaurès ;
- Monsieur Frédéric Cousinié, professeur d'histoire de l'art, université de Rouen ;
- Joana Cunha Leal, professeure associée, université Nova de Lisbonne, directrice de l'institut d'histoire de l'art ;
- Véronique Dasen, professeure d'archéologie classique et d'histoire ancienne, université de Fribourg ;
- Peter Geimer, professeur à l'université libre de Berlin, directeur du centre allemand d'histoire de l'art ;
- Pierre Wat, professeur d'histoire de l'art, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale

NOR : MENA2303454A

arrêté du 30-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP - SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2008-1385 du 19-12-2008 ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; décret n° 2016-581 du 11-5-2016 ; décret n° 2019-1265 du 29-11-2019 ; arrêté du 26-4-2022 ; arrêté du 25-7-2022 ; arrêté du 29-11-2022 modifié ; procès-verbal du 8-12-2022

Article 1 - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'administration centrale désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- Thierry Bergeonneau - Saam ;
- Véronique Gris - Saam A.

b. Membres suppléants

- Sébastien Clausener - Saam A ;
- Carole Briez - Saam A2.

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

- Louis Lesserre/CGT ;
- Sabrina Rahmani/FO.

b. Membres suppléants

- Stéphanie Perez-Geneyne/CGT ;
- Georgette Nilor/FO.

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 janvier 2023

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques

NOR : MENA2303457A

arrêté du 30-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP - SAAM A2

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 25-7-2022 ; arrêté du 29-11-2022 modifié ; procès-verbal du 8-12-2022

Article 1 - Sont nommés membres de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des jeux olympiques et paralympiques, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

- Thierry Bergeonneau - Saam ;
- Véronique Gris - Saam A ;
- Florence Dubo - DGRH ;
- Jean-Michel Quenet - Depp ;
- Guilhem de Robillard - DGRI.

b. Membres suppléants

- Sébastien Clausener - Saam ;
- Marie-Madeleine Guerrini - Saam A2 ;
- François Wolf - DNE ;
- Aurélia Guillou - Delcom ;
- Jérôme Fournier - DS.

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

Premier collège :

- Pierre Escande (SGEN-CFDT) ;
- Philippe Ajuelos (CGT).

Deuxième collège :

- Muriel El Ghouzi (SGEN-CFDT) ;
- Emmanuel Bailles (SGEN-CFDT) ;
- Patricia Ganem (CGT).

b. Membres suppléants

Premier collège :

- Vincent Larroque (SGEN-CFDT) ;
- Benoît Piedallu (CGT).

Deuxième collège :

- Martine Malo (SGEN-CFDT) ;

- Tristan Jouve (SGEN-CFDT) ;
- Justine Klipfel (CGT).

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 janvier 2023

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Pour la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Informations générales

Appel à candidature

Recrutement de deux inspecteurs ou inspectrices santé et sécurité au travail pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les établissements et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

NOR : MENI2303508V

avis

MENJ - MESR - MSJOP - IGESR

L'inspection santé et sécurité au travail est compétente pour les établissements et les groupements d'intérêt public d'enseignement supérieur et de recherche, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; pour les établissements et les groupements d'intérêt public et les services centraux placés sous la tutelle du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Elle est composée de treize inspecteurs. Deux postes à pourvoir à compter du 1er avril 2023 font l'objet du présent appel à candidatures.

Ces postes sont localisés administrativement à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), 1 rue Descartes, 75005 Paris.

Missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'inspecteur a pour missions principales de :

- contrôler les conditions d'application des règles relatives à la santé et la sécurité au travail figurant dans la partie 4, livres 1 à 5, du Code du travail (santé et sécurité au travail) et dans les décrets pris pour son application ;
- proposer aux chefs d'établissement (président, directeur, etc.) et de services toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer aux chefs d'établissement et de services, qui doivent rendre compte des suites données à ses propositions, les mesures urgentes qu'il juge nécessaires.

L'inspecteur est responsable des rapports d'inspection qu'il produit en toute objectivité et toute impartialité et dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

L'inspecteur peut remplir des missions de conseil et d'expertise auprès des chefs d'établissement et des services centraux et déconcentrés sur lesquels la mission ISST a compétence.

L'inspecteur donne son avis sur la teneur de tous les documents se rattachant à la mission des formations spécialisées des comités sociaux administratifs (CSA) notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de sécurité et de santé au travail.

Il peut assister avec voix consultative aux travaux des formations spécialisées des services et établissements qu'il suit et participer dans le cadre de l'exercice du droit d'accès aux locaux aux visites des délégations de ces CSA. Il peut être confié à l'ISST des missions complémentaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'ensemble des missions de l'ISST sont menées dans le respect des régies et procédures régissant le groupe des ISST de l'IGESR.

Une formation initiale réglementaire sera proposée.

Compétences et expérience souhaitées

Le candidat, fonctionnaire titulaire ou agent contractuel, devra justifier des conditions permettant d'accéder au corps des ingénieurs de recherche et exercer dans l'une des trois fonctions publiques.

Une expérience des fonctions d'inspecteur, d'ingénieur en prévention des risques serait appréciée, de même

que la détention d'une compétence spécifique dans un domaine particulier notamment l'ergonomie, la chimie, la physique, les machines, l'immobilier, les ressources humaines. Le candidat devra maîtriser la réglementation relative à la prévention des risques professionnels ; il devra connaître l'organisation et le fonctionnement d'une administration centrale, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et/ou des établissements placés sous la tutelle du ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

- Ces fonctions exigent une aptitude au travail en équipe, une connaissance des techniques d'analyse des risques, la maîtrise des techniques et outils bureautiques et de faire preuve de réactivité. Elles demandent également de faire preuve de discrétion professionnelle ainsi que de grandes qualités relationnelles.

- Des déplacements fréquents sont à prévoir (France entière). Ce poste impose donc une grande disponibilité.

Candidature

Le dossier de candidature devra être composé de :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi et /ou le corps d'origine ;
- le dernier contrat de travail pour les personnels contractuels ;
- le cas échéant, les deux dernières évaluations professionnelles.

Les candidatures devront être adressées par la voie hiérarchique et par la voie électronique dans un délai de trente jours après la date de parution du présent avis aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur et de la recherche à :

Madame la cheffe de l'IGÉSR - Secrétariat général administratif -

messagerie électronique : sga.ig@igesr.gouv.fr (objet : recrutement ISST)

adresse postale : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - 110 rue de Grenelle - 75357 Paris 07 SP.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Laure Villarroya-Girard, coordinatrice des ISST, tél. : 06 07 06 41 61

laure.villarroya-girard@igesr.gouv.fr.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Remplacement d'une membre élue du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2303512V

avis

MESR - DGRI / SPFCO B2

Le siège suivant est déclaré vacant :

1 siège - collège électoral B2

Les candidatures doivent être établies en un fichier unique incluant le formulaire de déclaration de candidature correspondant annexé au présent avis, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au secrétariat général du comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris), avant le **23 mars 2023 à 18 h**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cs/Annexe_CS.pdf.

Informations générales

Vacance de fonction

Directeur ou directrice de l'École polytechnique de l'université de Tours

NOR : ESRS2302998V

avis

MESR - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École polytechnique de l'université de Tours sont déclarées vacantes au 24 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par la ministre chargée de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront être transmis dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Monsieur le président de l'université de Tours - Direction des affaires juridiques - 60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours Cedex 1 et par courrier électronique à l'adresse suivante : daj@univ-tours.fr.

Les candidats et candidates devront adresser une copie au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé par courrier électronique à l'adresse suivante : dgesipa1-5-nomination@enseignementsup.gouv.fr.